

Nuyens, dit « Corne », âgé de 36 ans, sans profession ni domicile. Comme on a certains renseignements sur sa personne, il a été conduit à Lille pour être tenu à la disposition de la justice.

Le Tribunal a fait droit à cette demande. Il a condamné Théophile Vandepitte à six mois de prison, sans sursis, et 3.750 francs d'amende, pour le recouvrement de la dette de la contrepartie par corps à un an. Condamnation en outre prononcée du tabac, des laines et du coton, et de la laine de chèvre.

MARCO-EN-BAREUL

VOL — Dans la nuit du 4 au 5 courant, un vol de 8 roues et un coffre à outils, le tout d'une valeur de 25 francs, a été commis au domicile et au gré de M. M. Deleu et Deleu, exerçant au hameau des Hauts-Loges. Les voleurs ont dû franchir la porte du pouliaud dominant vers les champs. Ils n'ont laissé aucune trace de leur passage. L'enquête fait espérer que sous peu ils seront sous les verroux.

ACCIDENT DU TRAVAIL — Dans la chocolaterie de MM. Francoumont et Fauché, un ouvrier, M. Mahieu Hector, 35 ans, a fait une chute dans l'escalier de la cave et s'est contusionné au tibia gauche. Le docteur Henoit qui l'a soigné, lui a ordonné 9 jours de repos.

QUENOY-SUR-DEULE

LES VOIS DE POULES — Depuis quelques semaines, des fermiers de Comines s'emparent de la propriété de vos poules. Comme on a certains renseignements sur sa personne, il a été conduit à Lille pour être tenu à la disposition de la justice.

Interrogés sous ce titre par M. Robert, ils nient d'abord puis Vanberste de fit des aveux et reconnut les vols de poules à divers endroits de MM. Grignonnot, Duhamel, d'Emmerich, et Lomcke, fermiers à Comines. L'achat du vol a été déclaré nul et nul n'est tenu de reconnaître. Les deux malfaiteurs ont été conduits à Lille samedi à 3 heures.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS

MOREL-GOYEZ, 23 rue d'Artois, Lille
LILLE 1902. MEMBRE DU JURY

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

Agent dépositaire: O. Poussey, 49, rue d'Italie, ROUBAIX

LILLE

FACULTE DU DROIT DE L'ETAT — Par décision du 3 mars 1904, M. le ministre de l'Instruction publique a approuvé la création à la Faculté de droit de Lille, d'un cours complémentaire de questions de droit criminel, sous la présidence de M. le professeur de droit criminel et le Conseil de l'Université. Un avis sera donné ultérieurement sur la date d'ouverture de ce cours.

LE CRIME DE LA RUE GANTOIS — M. Davaine, juge d'instruction, a introduit samedi après-midi, en son cabinet, Charles Leblond, qui y a été amené par un agent de police. Les circonstances que nous avons relatées M. Davaine a présenté au magistrat les différents objets qui ont été saisis et dont Leblond se servait pour sa tentative de meurtre, un long couteau à deux tranchants, un couteau à poche, deux couteaux à manche en bois, mais il n'a rien dit de plus. On a relevé sur les autres objets des traces de sang et de cheveux, ce qui prouve que Leblond a été dans la maison, entre neuf et onze heures, jour à complot son crime, ce qui est en contradiction formelle avec les déclarations du médecin légiste, M. le docteur Gaston, qui ne fait remonter le drame qu'à trois et cinq heures et les déclarations de la cabaretière qui prétend avoir vu la victime à deux heures passant de l'eau dans la cour. Il semble bien que Leblond ait voulu soulever par vengeance la scène du meurtre d'après son motif, il a absorbé dans la matinée, avant de commettre son crime, une énorme quantité d'alcool.

UN VOL DE COUR — Depuis quelque temps, M. Verelle, fabricant de chaussures, boulevard Montebello, 116, avait constaté que le nombre de ses chaussures, par son envoi, n'était pas en rapport avec les quantités de ses employés. Il se surveilla et le surveilla, puis son attention fut attirée sur un certain nombre de ses employés. M. Verelle fit les recherches nécessaires et découvrit chez le dernier et chez les autres, un certain nombre de chaussures, ce qui prouve le produit du vol. Le coupable, Louis D., âgé de 55 ans, et son complice, Porphyre S., ont été arrêtés. Les quelques vols ont été constatés par M. Verelle, mais comme le nombre de vols depuis plusieurs mois, M. Verelle a demandé la présence d'une certaine de francs.

COMMUNICATIONS

Roubaix — **Vendredi des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile**, qui aura lieu le 7 mars, de 9 heures à 11 heures, au Cercle des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile, 68, rue Nationale. Ce jour-là, il y aura un grand concert de 6 heures, à cinq heures du soir. Remerciement de la Commission.

Samedi des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile, qui aura lieu le 8 mars, de 9 heures à 11 heures, au Cercle des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile, 68, rue Nationale. Ce jour-là, il y aura un grand concert de 6 heures, à cinq heures du soir. Remerciement de la Commission.

Wattrelos — **Séances des délégués aux travaux et des titulaires de cartes d'ouvriers**. — Le bureau aura lieu au Cercle des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile, à Wattrelos, le 7 mars, de 9 heures à 11 heures, à cinq heures du soir. Remerciement de la Commission.

Wattrelos — **Séances des délégués aux travaux et des titulaires de cartes d'ouvriers**. — Le bureau aura lieu au Cercle des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile, à Wattrelos, le 7 mars, de 9 heures à 11 heures, à cinq heures du soir. Remerciement de la Commission.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du samedi 6 mars 1904.
Président de M. Stiz, vice-président.

Grave affaire de contrefaçon à Roubaix
Le Tribunal correctionnel de Lille a eu à juger l'individu arrêté les jours derniers à Roubaix, pour la grave affaire de contrefaçon par voiture, dont le Journal de Roubaix a parlé. C'est un nommé Théophile Vandepitte, âgé de 36 ans, originaire de Comines (Belgique), et domicilié à Mennin, rue de Cambrai, 41; il est domestique au service de M. Georges Ouygner, blanchisseur à Hailuain.

D'après le procès-verbal des douaniers, qui fait foi jusqu'à inscription de faux, celui-ci opère une jolie affaire de contrefaçon par voiture, dont le Journal de Roubaix a parlé. C'est un nommé Théophile Vandepitte, âgé de 36 ans, originaire de Comines (Belgique), et domicilié à Mennin, rue de Cambrai, 41; il est domestique au service de M. Georges Ouygner, blanchisseur à Hailuain.

D'après le procès-verbal des douaniers, qui fait foi jusqu'à inscription de faux, celui-ci opère une jolie affaire de contrefaçon par voiture, dont le Journal de Roubaix a parlé. C'est un nommé Théophile Vandepitte, âgé de 36 ans, originaire de Comines (Belgique), et domicilié à Mennin, rue de Cambrai, 41; il est domestique au service de M. Georges Ouygner, blanchisseur à Hailuain.

D'après le procès-verbal des douaniers, qui fait foi jusqu'à inscription de faux, celui-ci opère une jolie affaire de contrefaçon par voiture, dont le Journal de Roubaix a parlé. C'est un nommé Théophile Vandepitte, âgé de 36 ans, originaire de Comines (Belgique), et domicilié à Mennin, rue de Cambrai, 41; il est domestique au service de M. Georges Ouygner, blanchisseur à Hailuain.

D'après le procès-verbal des douaniers, qui fait foi jusqu'à inscription de faux, celui-ci opère une jolie affaire de contrefaçon par voiture, dont le Journal de Roubaix a parlé. C'est un nommé Théophile Vandepitte, âgé de 36 ans, originaire de Comines (Belgique), et domicilié à Mennin, rue de Cambrai, 41; il est domestique au service de M. Georges Ouygner, blanchisseur à Hailuain.

D'après le procès-verbal des douaniers, qui fait foi jusqu'à inscription de faux, celui-ci opère une jolie affaire de contrefaçon par voiture, dont le Journal de Roubaix a parlé. C'est un nommé Théophile Vandepitte, âgé de 36 ans, originaire de Comines (Belgique), et domicilié à Mennin, rue de Cambrai, 41; il est domestique au service de M. Georges Ouygner, blanchisseur à Hailuain.

impossible à l'administration de recouvrer un centime des grosses amendes prononcées. C'est donc assurément l'impunité à ces grosses fraudes qui sont des plus préjudiciables à l'Etat.

Le Tribunal a fait droit à cette demande. Il a condamné Théophile Vandepitte à six mois de prison, sans sursis, et 3.750 francs d'amende, pour le recouvrement de la dette de la contrepartie par corps à un an. Condamnation en outre prononcée du tabac, des laines et du coton, et de la laine de chèvre.

JUSTICE DE PAIX DU CANTON-SUD DE TOURCOING

Audience du mardi 9 mars 1904.
Président M. Bogaert, juge de paix.
Les listes électorales de MOUVAUX. — MM. Jean Fromont et Henri Breyer, de Mouvaux, ont fait appel de plusieurs décisions de la Commission de révision des listes électorales de Mouvaux, en demandant l'inscription ou la radiation de plusieurs électeurs. Ils étaient représentés par M. Duvalier fils.

M. le juge de paix a rendu les jugements suivants: M. Bogaert, instituteur libre à Bousbecq, s'était vu rayé de la liste électorale de Mouvaux parce qu'il avait quitté la commune. Inscrit à nouveau, M. Bogaert demandait sa radiation pour cause de changement de domicile. Accordé.

MM. Bogaert, Surmont ont obtenu la radiation; MM. Casteln. Durant, Leclercq, Marck, Oudot, Pieters, ont été inscrits.

M. le juge de paix se déclare incompétent sur le cas de M. Vanvermeil Charles, dont la qualité de Français est contestée, à cause d'une option faite à sa majorité et qui n'est pas suffisamment établie.

COUR D'APPEL D'AMIENS

Les professeurs du Collège de Roubaix contre plusieurs journaux de l'Alsace

On sait que les professeurs du Collège de Roubaix avaient intenté des procès en diffamation à quatre journaux du département de l'Alsace, à la suite de l'insertion à Cœuvres-Château. Le tribunal correctionnel de Cœuvres-Thierry, présidé par M. Magnaud, le 10 octobre 1902, a condamné les journaux de l'Alsace, à des dommages-intérêts, sous prétexte qu'ils étaient des fonctionnaires connus de l'autorité publique.

Les quatre jugements des tribunaux de l'Alsace ont été soumis à la Cour d'appel d'Amiens qui vient de solutionner l'affaire dans les sens suivants:
« La Cour, par ses quatre arrêts, s'est déclarée compétente.
« La Cour déclare que les professeurs de l'Institution No. 1-Duquesne de Valenciennes sont des instituteurs privés, ne devant aucune parole de l'autorité publique; qu'ils ne sont donc pas des fonctionnaires.
« Que le caractère d'un tel acte n'a été pris d'après le motif de l'exécution, mais d'après la nature et le caractère de l'impugnation; qu'il faut, alors même qu'on voit un journal nécessaire à la fonction ou à un acte de la fonction.
« En fait, toutes les expressions et imputations pouvaient être dirigées dans les mêmes conditions contre un simple particulier.
« La note à Cœuvres n'avait rien de sacerdotal; c'était une simple exécution. Les professeurs qui y assistaient et la surveillance n'avaient pas un acte de ministère du culte.
« Les diffamations et les injures attachées à la vie privée de simples particuliers et sont de la compétence des tribunaux correctionnels.
« La Cour infirme et évoque le fond, et renvoie, pour être plaqué au fond, à l'audience du 11 mars ».

POMPES FUNEBRES DESCHAMPS-BINO ST

Concessionnaire des pompes et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Discours funèbres et cérémonies de toutes classes. Services religieux à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870). 3956

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEBRUN-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Jean-Baptiste LEBRUN-DELANNOY, décédée le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-STELLEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste VIENNE-STELLEN, décédé le 4 mars 1904, dans sa 67^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TIRAGES FINANCIERS

du samedi 5 mars 1904
CREDIT FONCIER DE FRANCE — Samedi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants:
Obligations foncières 1879. — Le numéro 968.140 gagne 100.000 francs. Le numéro 256.456 gagne 100.000 francs. — Le numéro 63.804 gagne 25.000 francs. — Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs: 439.521, 1.659.329. — Les numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs: 257.853, 751.871, 220.865, 838.766, 703.941. — Les quatre-vingt-dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs:
462.760 1.632.701 626.453 711.776 1.399.558
761.339 594.718 1.468.902 639.438 881.002
1.305.768 514.104 887.026 628.694 294.654
709.770 431.400 1.378.640 692.112 1.545.375
1.533.000 1.705.930 727.660 639.629 583.666
883.629 1.138.772 1.257.357 1.781.876 424.152
743.181 396.763 991.667 1.340.925 587.969
446.439 1.094.199 804.568 645.450 1.439.947
146.981 56.400 1.765.566 723.237 48.289
73.468 1.182.551 532.351 203.976 981.483
99.660 1.511.061 927.114 50.415 1.226.902
733.263 1.206.782 1.539.868 274.840 691.260
1.083.037 1.276.443 1.422.992 1.249.791 633.763
91.135 1.528.274 363.374 1.021.235 40.888
224.866 694.045 471.064 1.192.674 1.362.419
1.653.094 321.279 1.192.674 728.975 1.517.232
1.231.382 1.266.857 1.530.373 728.975 1.517.232

Obligations foncières 1885. — Le numéro 332.533 gagne 100.000 francs. Le numéro 945.238 gagne 25.000 francs. Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs: 852.970, 246.330, 234.661, 35.767, 929.254, 690.908. — Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs:
210.541 508.332 681.539 46.394 285.926
451.737 353.277 353.277 441.815 260.109
437.980 930.048 735.735 106.232 117.623
135.333 993.513 166.854 92.576 328.026
203.667 140.375 843.533 635.879 30.409
575.234 97.305 1.422.992 183.649 113.183
741.918 336.326 469.274 139.670 493.039
761.950 171.266 597.282 967.441 772.998
616.211 764.937 401.352 807.010 745.238

VILLE DE PARIS 1898. — Le numéro 190.375 gagne 100.000 francs. — Le numéro 606.655 gagne 50.000 francs.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 francs: 234.739 — 549.277 — 227.246 — 603.652.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs: 576.326, 181.851, 181.851, 528.627.
Quarante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 1.000 francs: 210.541 508.332 681.539 46.394 285.926
451.737 353.277 353.277 441.815 260.109
437.980 930.048 735.735 106.232 117.623
135.333 993.513 166.854 92.576 328.026
203.667 140.375 843.533 635.879 30.409
575.234 97.305 1.422.992 183.649 113.183
741.918 336.326 469.274 139.670 493.039
761.950 171.266 597.282 967.441 772.998
616.211 764.937 401.352 807.010 745.238

VILLE DE PARIS 1898. — Le numéro 190.375 gagne 100.000 francs. — Le numéro 606.655 gagne 50.000 francs.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 francs: 234.739 — 549.277 — 227.246 — 603.652.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs: 576.326, 181.851, 181.851, 528.627.
Quarante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 1.000 francs: 210.541 508.332 681.539 46.394 285.926
451.737 353.277 353.277 441.815 260.109
437.980 930.048 735.735 106.232 117.623
135.333 993.513 166.854 92.576 328.026
203.667 140.375 843.533 635.879 30.409
575.234 97.305 1.422.992 183.649 113.183
741.918 336.326 469.274 139.670 493.039
761.950 171.266 597.282 967.441 772.998
616.211 764.937 401.352 807.010 745.238

VILLE DE PARIS 1898. — Le numéro 190.375 gagne 100.000 francs. — Le numéro 606.655 gagne 50.000 francs.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 francs: 234.739 — 549.277 — 227.246 — 603.652.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs: 576.326, 181.851, 181.851, 528.627.
Quarante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

AVIS

Brasserie Coopérative de Tourcoing et Le Violois
Les actionnaires de la Brasserie de Tourcoing et Le Violois ont leur réunion générale extraordinaire le 25 février dernier ayant décidé la division des actions en Coupures.
Ayant un versement de 125 francs (l'un) on peut en obtenir et devenir immédiatement actionnaire de la Société.
« Adresser demande au plus tôt aux bureaux de la Brasserie rue du Violois à Tourcoing ».
L'Administration.

P.-S. — Il est rappelé aux actionnaires que les dividendes de l'exercice 1903 seront payés sur présentation des titres à partir du 15 mars prochain. 60784

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Théâtre de Roubaix. — Aujourd'hui Une Cause célèbre, grand drame. La petite Meunier, âgée de cinq ans, renversa le ruyseau de la maison de son père, M. Fosse, celui de Jean Bonard et M. Courvoisier celui de Chambard. Le spectacle sera terminé par Le Paradis, comédie en trois actes. Moitié prix à toutes les places.

« Croix ». — L'Union Choral de Croix offre aujourd'hui dimanche, à ses membres honoraires, un grand concert de gala, qui aura lieu, à 5 heures et demie, dans la salle municipale des fêtes. Pour rehausser l'éclat de cette soirée, la société s'est assurée le concours de l'Harmonie municipale de Croix, de la Musique de la Police, de la Philharmonie, et de plusieurs artistes distingués.

Le programme est ainsi composé: 1^{er} partie, « 1. Allegro militaire, Harmonie Municipale; Branzi, (Verdi); 2. Le Cor, (Berg); Duprez; 3. Chansonnette, M. G. Calens; 4. L'opéra, M. Mansart; 5. Chansonnette comique, Le petit Jacques, Mon Oncle, La douille, comédie en deux actes, de Jules Watteaux. Le piano sera tenu par Mlle X.

TOURCOING. — La Chanson Syndicale des ouvriers français donnera aujourd'hui dimanche, à quatre heures, en son local, 4, rue Carnot, un grand concert au bénéfice de sa caisse de secours. Le concert sera suivi d'un tombola.

LILLE. — Un concert de gala à l'Hippodrome Lilleois. — Nous rappellerons que, le dimanche 14 mars, à quatre heures, dans le grand concert de gala, organisé par le Cercle Philharmonique, à profit de sa caisse de secours. Le plan restera dressé chez M. Larose, directeur. La location continuera de deux à trois heures, à l'Hippodrome (entrée par la rue de Valenciennes), où seront mis en vente les billets restant disponibles. En présence de la Société de faire deux entrées, l'une par la rue de Valenciennes, par les chaises, les stables et les premières; l'autre par la rue Nicolas-Lefebvre, pour les secondes et les troisièmes.

ROUBAIX. — Aujourd'hui dimanche, grandes séances de cinématographe américain, nouvelles scènes, etc. Derrière, 47, rue Poëlat. 510494

BRASSERIE DES FAMILLES, 18, rue de Tournai et 31, place des Halles, à Tourcoing. — Dimanche 7 mars, à quatre heures et demie. — Mlle René, 21, rue de Valenciennes, et Les Yrind, 21, rue de Valenciennes. Grand attraction. Mazo. 51818

CASINO DES FAMILLES, rue Pierre-Motte, Roubaix. Tous les soirs, à huit heures, grand concert de musique de chambre, dirigé par M. Adabert, couple de duet. 51172

ATTRAICTIONS.—Café Georges, 20, r. Carnot, Tg. 2270
SALLE DOMINIQUE 60, rue de l'Alouette ROUBAIX
DIMANCHE 6 MARS 1904
GRAND BAL
Cavalier, 1 fr. Dame, 0,50.—A 10 h.: Cake-Walk. 61076d

HIPPODROME DE ROUBAIX
Bur. à 7 h. 1/2 — Dimanche 6 mars — Rid. à 8 heures
L'ENFANT DU MIRACLE, comédie en trois actes
LA FAMILLE DU BROSSEUR, comédie en 3 actes
Prix des places ordinaires. 50062

THEATRE DE ROUBAIX Direction: L. GUYEUR
DEMI-PRIX A TOUTES LES PLACES
Bureaux à 6 h. — Dimanche 6 Mars — Rideau à 6 h. 1/2
DEMI-PRIX A TOUTES LES PLACES
UNE CAUSE CELEBRE, Grand Drama en 6 actes.
LE PARADIS, Comédie en 3 actes. 50045

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING Salle Levevrière
Direction: A. BOURDETTE
Bur. à 2 h. 1/2 — Dimanche 6 mars 1904 — Rid. à 3 h.
Maquette donnée par le troupe du Grand-Théâtre de Lille. — LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette en trois actes, paroles de M. Sibaudin, musique de Ch. Lecocq. — Prix des places: Fautouils 3 fr., parquets 2 fr. et galeries 1 fr. 50066d

CONSEIL AUX ENRHUMÉS
Si un rhume n'est point guéri par de simples soins